

## Atelier d'initiation à l'usage de l'auto-hypnose au quotidien

### Objectifs :

Cet atelier vise à donner des éléments théoriques et pratiques permettant d'utiliser l'auto-hypnose pour une meilleure relation à soi-même, aux autres et à son environnement. Il souhaite également donner accès aux personnes intéressées à une aptitude naturelle susceptible d'améliorer leur qualité de vie et de santé ainsi qu'un développement personnel plus inventif et une meilleure attention à soi.

### Description :

Cet atelier propose des éléments théoriques concernant l'hypnose: repères historiques et définitions. Il s'agit d'un atelier pratique où une grande partie du temps est consacrée à des exercices individuels et en groupe permettant aux participants d'identifier et d'expérimenter la transe hypnotique, de se familiariser avec quelques techniques d'induction et d'explorer différentes stratégies permettant de mieux faire face aux difficultés de la vie quotidienne et de mieux utiliser ses ressources.

### Validation :

Cet atelier permet d'obtenir une attestation de développement personnel, et donne accès aux soirées d'entraînement à l'auto-hypnose.

### Participants :

Cette formation est ouverte à toutes les personnes désirant apprendre la pratique l'auto-hypnose pour soi-même.

### Formateurs :

Dr Raphaël Bonvin, médecin et/ou Mme Simona Grassi, psychothérapeute.

**Date, lieu et horaire du cours : 11 septembre 2021**

**9h00 – 16h30**

**Lieu : Morges**

### Finances :

Prix forfaitaire par personne, (avec collations mais **sans** repas de midi) : **CHF 195.-**

Adhérents IRHyS, étudiants, apprentis, chômeurs, AVS, AI (copie justificatif)  
(avec collations mais **sans** repas de midi) : **CHF 155.-**

### Comment procéder pratiquement :

L'organisation de ces ateliers est confirmée seulement lorsqu'un nombre minimal d'inscriptions est atteint. Il est donc important de s'inscrire à temps afin de permettre la confirmation de son déroulement. Le paiement de l'atelier se fait une fois celui-ci confirmé par l'IRHyS par voie de courrier.

Sur la base d'un nombre suffisant de demandes par pré-inscription, cet atelier peut être organisé ailleurs en Suisse et à des dates à convenir.

### Renseignements :

Fondation IRHyS : Téléphone : 024 471 17 62

Portable : 079 383 48 91

Email : [veronique.perrin@irhys.ch](mailto:veronique.perrin@irhys.ch)

### Inscription :

Prière de remplir et de signer le bulletin d'inscription ci-dessous et de le faire parvenir par mail, fax ou à l'adresse suivante :

IRHyS - Institut Romand d'Hypnose Suisse  
Rue du Châble-Bet 41  
1920 Martigny

Tél. : +41 (0)24 471.17.62  
Fax : +41 (0)24 471.56.46  
[veronique.perrin@irhys.ch](mailto:veronique.perrin@irhys.ch)

**Bulletin d'inscription au cours**

**Atelier d'initiation à l'usage de l'auto-hypnose au quotidien**

11 septembre 2021

Morges

9h00 – 16h30

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

NPA : ..... Localité : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Profession : .....

**Tarifs :**

Prix forfaitaire par personne, (avec collations mais sans repas de midi) :  FRS. 195.-

Étudiants, apprentis, chômeurs, AVS, AI (copies justificatifs)  
(avec collations mais sans repas de midi) :  FRS. 155.-

**Conditions :**

L'inscription à un enseignement doit parvenir au secrétariat de l'IRHyS avant le délai indiqué sur l'annonce y relative. Le montant de la finance de participation est dû une fois l'inscription notifiée par l'organisateur. Lors du retrait d'une inscription avant la notification de sa confirmation, les frais administratifs de FRS. 50.- consécutifs au traitement du dossier seront facturés. En cas de dédit à moins de 15 jours de la date du cours, des frais administratifs représentant le tiers de la somme à verser seront dus, en cas de dédit à moins de 3 jours de la date du cours, la totalité du montant reste due.

L'accès à la session d'enseignement n'est autorisé qu'aux personnes s'étant acquittées de la totalité de leur finance de participation au plus tard 5 jours avant la session de formation. Par son Conseil de fondation, l'IRHyS se réserve le droit d'exclure un participant à une manifestation ou un enseignement organisé par ses soins. En cas d'exclusion et après déduction des frais administratifs, seuls les montants correspondant aux activités qui ne pourront être suivies seront remboursés. L'IRHyS s'engage à rembourser intégralement les finances de participation à des enseignements annulés.

Ces conditions sont applicables sitôt le présent formulaire daté et signé. Par sa signature, la personne soussignée déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions définies ci-dessus.

Je m'inscris à l'atelier d'initiation à l'usage de l'auto-hypnose au quotidien qui aura lieu le 11 septembre 2021 à Morges.

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription ci-dessus et les accepte.

Lieu et date : .....

Signature : .....

**Bulletin à retourner par mail, fax ou à l'adresse suivante :**

**Institut Romand d'Hypnose Suisse**  
Rue du Châble-bet 41  
1920 Martigny  
[www.irhys.ch](http://www.irhys.ch)

Téléphone : +41 (0)24 471.17.62  
Fax : +41 (0)24 471.56.46  
Email : [veronique.perrin@irhys.ch](mailto:veronique.perrin@irhys.ch)